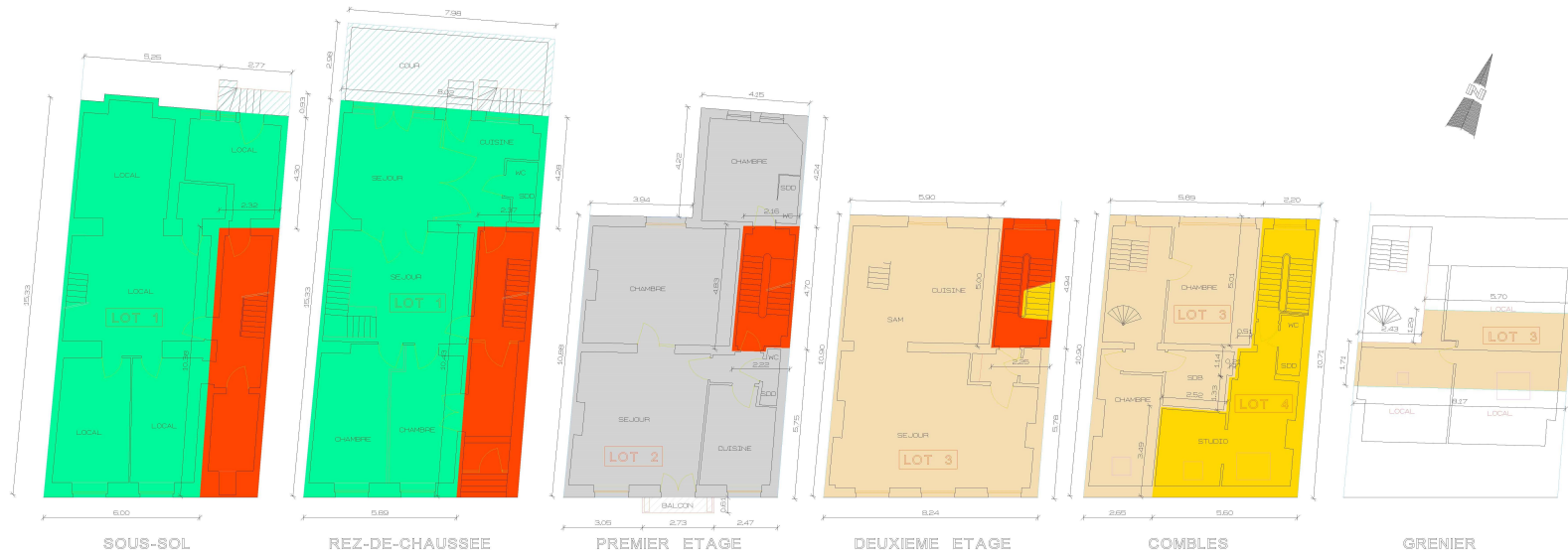


CALCUL DES MILLIEMES					
LOT	SITUATION	DESTINATION	SURFACES BRUTES	SURFACES NETTES	MILLIEMES
LOT 1	REZ-DE-CHAUSSEE + SOUS-SOL	LOGEMENT + COUR + CAVES	97,20 m ² + 23,84 m ² + 98,76 m ²	83,02 m ² + 21,41 m ² + 79,61 m ²	346/1000
LOT 2	PREMIER ETAGE	LOGEMENT + BALCON	94,44 m ² + 1,67 m ²	78,64 m ² + 1,67 m ²	229/1000
LOT 3	DEUXIEME ETAGE + COMBLES + GRENIER	LOGEMENT + LOGEMENT + GRENIER	76,96 m ² + 51,27 m ² + 21,31 m ²	66,38 m ² + 43,43 m ² + 20,37 m ²	348/1000
LOT 4	COMBLES DROIT	STUDIO	36,70 m ²	29,29 m ²	77/1000

4^e Division - Section B - n° 364 m 2



Plan levé et dressé par : SPRL BETOP / Baudouin DUFOUR Drève de la Chartre, 11 1083 Bruxelles Tél/Fax 02/258 89 35 094 0475 25 34 64	COMMUNE D'ANDERLECHT CHAUSSEE DE MONS, 291 REPARTITION DES LOCAUX CALCUL DES MILLIEMES Date : le 10 novembre 2021
---	---

RAPPORT JUSTIFICATIF

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre,

Je soussigné Baudouin DUFOUR, géomètre-expert immobilier, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont établis à 1083 Bruxelles, Drève de la Chartre, 11;

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1070 Bruxelles, chaussée de Mons, 2921, en tenant compte des éléments suivants :

- les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives intra-muros calculées en intégrant les cloisons légères et les murs non porteurs;
- pondérations :

Logement :	100 %
combles :	90 %
grenier :	75 %
caves :	40 %
cour :	20 %
balcon :	50 %

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, à Bruxelles, à la date que dessus.

BA

Baudouin DUFOUR